



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 23 mars 2017 à 20 heures 00 minute
mairie

Présents :

M. BARRAULT Serge, Mme BEZELGA Monique, M. BOUCHET Roland, M. DESOUCHE Dominique, Mme DION Nathalie, Mme DORAT Sandrine, Mme GREGOIRE Anne-Marie, M. GREMILLON Maurice, Mme PEAUD Pascale, M. ROGEON Dany, M. TEISSIER Freddy

Procuration(s) :

Mme DEBELLE Muriel donne pouvoir à Mme BEZELGA Monique

Absent(s) :

M. MONTOUX François

Excusé(s) :

Mme DEBELLE Muriel, M. MAYORAL Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Mme DION Nathalie

Président de séance : M. BOUCHET Roland

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 23 février 2017.

2017-010 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE LA COMMUNE

Considérant que les comptes sont exacts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2016 de la commune, établi par Monsieur le Receveur, à la clôture de l'exercice, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2017-011 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire est sorti de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Maurice GREMILLON, adjoint, vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 de la commune et arrête les comptes :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	452 748,37	452 748,37	829 201,98	829 201,98
Réalisé :	293 039,92	330 537,96	792 900,83	844 789,31
Reste à réaliser :	90 076,84	75 277,00	0,00	0,00
Résultat de clôture de l'exercice		34 498,04		51 888,48
Résultat global :	EXCEDENT de 86 386,52			

2017-012 AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 20 440,50 €
 - un excédent reporté de : 72 328,98 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 51 888,48 €
- un excédent d'investissement de : 34 498,04 €
 - un déficit des restes à réaliser de : 14 799,84 €
- Soit un excédent de financement de : 19 698,20 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :
 RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT de 51 888,48 €
 AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 0,00 €
 RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 51 888,48 €
 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT de 34 498,04 €.

2017-013 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU CLSH

Considérant que les comptes sont exacts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2016 du C.L.S.H., établi par Monsieur le Receveur, à la clôture de l'exercice, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2017-014 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU CLSH

Monsieur le Maire est sorti de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Maurice GREMILLON, adjoint, vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 du C.L.S.H. et arrête les comptes :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	0,00	0,00	35 014,91	35 014,91
Réalisé :	0,00	0,00	32 861,60	40 235,02
Reste à réaliser :	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture de l'exercice		0,00		7 373,42
Résultat global :	EXCEDENT de 7 373,42			

2017-015 AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DU CLSH

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 2 291,49 €

- un excédent reporté de : 9 664,91 € Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 7 373,42 €

- un déficit d'investissement de : 0,00 €

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00 €

Soit un besoin de financement de : 0,00 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT de 7 373,42 €

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 0,00 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 7 373,42 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT de 0,00 €.

2017-016 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU COMMERCE

Considérant que les comptes sont exacts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2016 du commerce, établi par Monsieur le Receveur, à la clôture de l'exercice, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2017-017 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU COMMERCE

Monsieur le Maire est sorti de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Maurice GREMILLON, adjoint, vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 du commerce et arrête les comptes :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	132 190,80	132 190,80	70 830,74	70 830,74
Réalisé :	112 653,90	42 897,44	22 109,61	57 771,01
Reste à réaliser :	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture de l'exercice	69 756,46			35 661,40
Résultat global :	DEFICIT de 34 095,06			

2017-018 AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DU COMMERCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 35 661,40 €
 - un déficit reporté de : 0,00 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 35 661,40 €
- un déficit d'investissement de : 69 756,46 €
 - un déficit des restes à réaliser de : 0,00 €

Soit un besoin de financement de : 69 756,46 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT de 35 661,40 €

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 35 661,40 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 0,00 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT de 69 756,46 €.

2017-019 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU LOTISSEMENT

Considérant que les comptes sont exacts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2016 du lotissement de "La Touche", établi par Monsieur le Receveur, à la clôture de l'exercice, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2017-020 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU LOTISSEMENT

Monsieur le Maire est sorti de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Maurice GREMILLON, adjoint, vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 du lotissement de « La Touche » et arrête les comptes :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	450 338,56	450 338,56	1 151 199,67	1 151 199,67
Réalisé :	450 338,56	225 169,28	232 468,36	1 174 232,22
Reste à réaliser :	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture de l'exercice	225 169,28			941 763,86
Résultat global :	EXCEDENT de 716 594,58			

2017-021 AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DU LOTISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 15 733,47 €
 - un excédent reporté de : 926 030,39 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 941 763,86 €
- un déficit d'investissement de : 225 169,28 €
 - un déficit des restes à réaliser de : 0,00 €

Soit un besoin de financement de : 225 169,28 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT de 941 763,86 €

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 941 763,86 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT de 225 169,28 €.

2017-022 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE LA SALLE POLYVALENTE

Considérant que les comptes sont exacts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2016 de la salle polyvalente., établi par Monsieur le Receveur, à la clôture de l'exercice, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2017-023 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire est sorti de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Maurice GREMILLON, adjoint, vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 de la Salle Polyvalente et arrête les comptes :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	80 494,09	80 494,09	30 902,14	30 902,14
Réalisé :	55 159,81	79 842,12	29 189,52	29 189,52
Reste à réaliser :	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture de l'exercice		24 682,31		0,00
Résultat global :	EXCEDENT de 24 682,31			

2017-024 AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DE LA SALLE POLYVALENTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 67,50 €
- un excédent reporté de : 67,50 €
- Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 0,00 €
- un excédent d'investissement de : 24 682,31€
- un déficit des restes à réaliser de : 0,00 €
- Soit un excédent de financement de : 24 682,31 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : DÉFICIT de 0,00 €

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 0,00 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 0,00 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT de 24 682,31 €.

2017-025 BAIL DU COMMERCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'établir un contrat de location-gérance avec Monsieur Eric MICHELOT et Madame Cathy LEVARD, aux conditions suivantes :

- fixation d'une redevance mensuelle de 900,00 € H.T. de location pour les murs,
- rachat du stock à la commune,
- établissement du contrat de location-gérance par Maître Etienne AUGERAUD, notaire à La Villedieu du Clain, à la charge du locataire,
- à compter du 10 avril 2017 le temps de l'installation et de la mise en place des repreneurs, la redevance étant due à compter du 1er mai 2017,
- pour une durée de trois années renouvelable,
- nature du fonds de commerce : bar, tabac, presse et commerce de proximité,
- adresse du fonds de commerce : 1 route de Vivonne 86340 ASLONNES,
- montant du dépôt de garantie : 860,00 €.

et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location-gérance ainsi que tous documents y afférent, et à accomplir toutes les démarches tendant à l'aboutissement du projet.

2017-026 CLSH TARIFS DU MINI-CAMP DE JUILLET 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs ci-dessus pour le mini-camp organisé pour les enfants de 6 à 17 ans inscrits au C.L.S.H. pour la période du 10 au 13 juillet 2017 :

- enfants domiciliés sur la commune d'Aslonnes 110,00 € / enfant,
- enfants domiciliés hors commune 130,00 € / enfant.

2017-027 CLSH TARIFS DES VACANCES D'AVRIL 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs des activités prévues pour les vacances d'avril 2017 au C.L.S.H. :

AGES	ACTIVITES	TARIFS / ENFANT
De 3 à 11 ans	Parc de Bellevue	5,00 €
De 12 à 17 ans	Parc de Bellevue	13,00 €
	Laser Games	13,00 €
	Moto Cross	27,50 €

2017-028 ADHESION AU REFUGE DE LA SPA DE POITIERS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant à la convention de fourrière avec le refuge SPA de Poitiers dénommé l'Association le « Secours et Protection des Animaux » de Poitiers, pour un montant de 408,85 €, à compter du 1er janvier 2017, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour sa signature.

2017-029 APPROBATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ELECTRICITE SOREGIES IDEA AVEC LA SAEML SOREGIES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA applicable dès réception par SOREGIES de la notification du contrat signé,
- autorise la signature par Monsieur le Maire du nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA pour les points de livraison communaux, que ces derniers concernent l'éclairage public, comme les bâtiments communaux.

2017-030 LIVRAISON DES REPAS DU CLSH JUSQU'AU 31 JUILLET 2017

Suite à la dénonciation du marché de fourniture de repas du C.L.S.H. par la SARL Jacky BOIREAU, dans l'urgence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition de la Société S.P.R.C.,
- et lui confie la prestation de fourniture et de livraison de repas pour le C.L.S.H. du 1^{er} avril au 31 juillet 2017.

2017-031 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS SUITE A EVOLUTION DE L'INDICE TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur e Maire expose qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, le nouvel indice brut terminal de la fonction publique 1022 est applicable aux Indemnités de fonction des Élus Locaux en lieu et place de l'indice 1015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, comme suit :

<u>Taux en % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale en vigueur</u>			
<u>FONCTION</u>	<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>INDEMNITE</u>
Maire	BOUCHET	Roland	35.00 %
1 ^{er} Adjoint	GREMILLON	Maurice	9.50 %
2 ^{ème} Adjointe	DORAT	Sandrine	9.50 %
3 ^{ème} Adjointe	BEZELGA	Monique	9.50 %

Conseillère municipale déléguée	PEAUD	Pascale	4.70 %
Conseiller municipal délégué	MAYORAL	Jean-Pierre	4.70 %

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal 2017,
- de rappeler que la date d'effet du versement de ces indemnités avait été fixée au 30 mars 2014, date d'installation du Conseil Municipal et d'élection du Maire et des Adjointes au Maire.

2017-032 DEMANDE DE SUBVENTIONS ACTIV'3

Considérant que la commune d'Aslonnes peut prétendre à un montant total de 30 100,00 € au titre de subventions ACTIV'3, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les projets de travaux et d'équipement, arrête les modalités de financement, et sollicite auprès du Département de la Vienne les subventions ACTIV'3, à savoir :

- équipement informatique de l'école,
- mise aux normes A.D.A.P. des toilettes des vestiaires du stade,
- commerce.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe l'assemblée :
 - o qu'il a convoqué la commission des finances le jeudi 30 mars 2017 pour étude des budgets 2017 (commune, C.L.S.H., commerce, lotissement et salle polyvalente),
 - o que la séance du conseil municipal du mois d'avril 2017 est avancée au jeudi 13 avril 2017 à 20 h 00 pour le vote des budgets 2017.
- Le conseil municipal établit les bureaux de vote pour les scrutins des élections présidentielles du 23 avril puis du 07 mai 2017.

Fait à ASLONNES, le 27 mars 2017
Le Maire,
Roland BOUCHET

